



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.21

(10/84)

SÉRIE H: TRANSMISSION DES SIGNAUX AUTRES
QUE TÉLÉPHONIQUES

Emploi de circuits de type téléphonique pour la télégraphie
à fréquence vocale

**Constitution et terminologie des systèmes
internationaux de télégraphie harmonique**

Recommandation UIT-T H.21

Extrait du **Livre rouge Fascicule III.4 (1984)**

NOTES

- 1 La Recommandation H.21 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.4 du *Livre rouge*. Ce fichier est un extrait du *Livre rouge*. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du *Livre rouge* et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

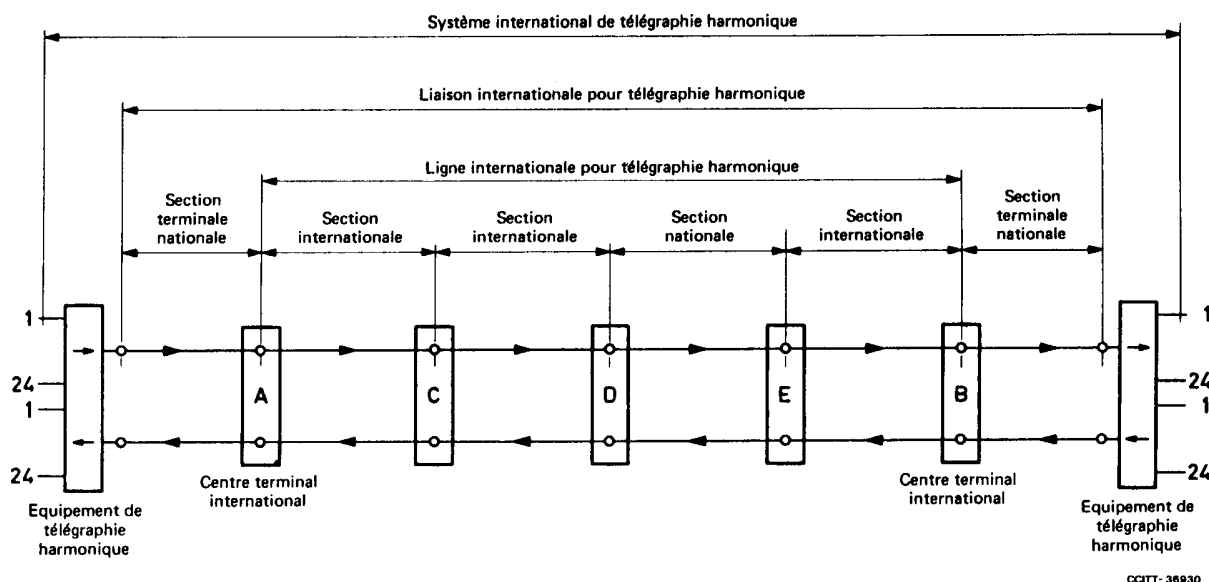
CONSTITUTION ET TERMINOLOGIE DES SYSTÈMES INTERNATIONAUX DE TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE

(Mar del Plata, 1968)

La figure 1/H.21 montre la constitution d'un système de télégraphie harmonique international et la terminologie utilisée.

1 Système international de télégraphie harmonique

Il est constitué par l'ensemble des équipements terminaux et des lignes, y compris l'équipement de télégraphie harmonique terminal. Dans la figure 1/H.21, le système indiqué fournit 24 voies télégraphiques internationales duplex, mais il est possible de fournir d'autres nombres de voies télégraphiques.



(Aux centres intermédiaires C, D et E, et aux centres terminaux internationaux A et B, les signaux sont transmis en fréquences vocales. En ces points, il est possible d'exécuter des mesures.)

FIGURE 1/H.21
Eléments d'un système international de télégraphie harmonique

2 Liaison internationale pour télégraphie harmonique (appelée aussi circuit support de télégraphie harmonique)

2.1 Des circuits téléphoniques à quatre fils sont utilisés pour les liaisons de télégraphie harmonique. La liaison comprend deux voies de transmission unidirectionnelle, une pour chaque sens de transmission, entre les équipements terminaux de télégraphie harmonique.

2.2 La liaison pour télégraphie harmonique consiste en une ligne internationale avec les sections nationales qui la relient à l'équipement terminal de télégraphie harmonique; elle peut être entièrement acheminée sur lignes à courants porteurs (sur paires symétriques, sur paires coaxiales ou faisceaux hertziens) ou sur lignes à fréquences vocales ou sur des combinaisons de telles lignes.

2.3 Les liaisons normales pour télégraphie harmonique ne comportent ni termineurs, ni signaleurs, ni supprimeurs d'écho.

3 Ligne internationale pour télégraphie harmonique

3.1 La ligne internationale pour télégraphie harmonique peut être constituée au moyen d'une voie d'un groupe primaire ou de voies de plusieurs groupes primaires raccordées en tandem. Les sections nationales et internationales peuvent être interconnectées pour établir une ligne internationale; voir la figure 1/H.21 en observant que le § 3.2 précise la méthode préférée.

La ligne internationale aurait pu être établie également, par exemple, seulement entre A et C ou entre C et D, auquel cas A et C, ou C et D seraient les centres terminaux internationaux.

3.2 Chaque fois que c'est possible, une ligne internationale pour télégraphie harmonique devrait être constituée sur une voie d'un seul groupe primaire, évitant ainsi des points de démodulation intermédiaire aux fréquences vocales. Dans certains cas, un tel groupe primaire n'existe pas, ou, pour des raisons d'acheminement spéciales, l'établissement de la ligne internationale pour télégraphie harmonique sur un seul groupe primaire n'est pas possible. Dans ces cas, la ligne internationale pour télégraphie harmonique sera composée de voies en cascade sur deux groupes primaires ou davantage, avec ou sans sections à fréquences vocales, selon les lignes existantes ou les conditions d'acheminement.

4 Sections nationales terminales connectées à la ligne internationale

Dans bien des cas, l'équipement terminal de télégraphie est éloigné du centre terminal international de la ligne internationale (voir la figure 1/H.21), et dans ces cas, on est obligé de prévoir des sections nationales terminales pour établir les liaisons de télégraphie harmonique. Ces sections nationales peuvent être acheminées sur câbles urbains de courte longueur à fréquences vocales, amplifiés ou non, sur groupes primaires à grande distance ou sur lignes à fréquences vocales avec amplification suivant les disponibilités.